

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 11 avril 2024 à 10h30 au siège social

Les habitant.e.s et sympathisant.e.s de ASsolenvie Habitat Participatif se sont réuni.e.s en assemblée générale ordinaire convoquée par le collège conformément aux dispositions des statuts.

Nombre de membres habitants présents : 8

Nombre de membres habitants représentés : 0

Nombre de membres sympathisants présents : 2

Nombre de membres sympathisants représentés : 1

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Milène Buffavand

Secrétaire de séance : Jacky Alejandro

Rappel : L'association est administrée par le Collège qui est composé de tous les membres habitants. Le collège est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association (extrait des statuts de l'association article 10 : administration et fonctionnement).

La présidente rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral et d'activités 2023
- Rapport financier 2023
- Approbation du rapport moral et du rapport financier 2023
- Fixation du montant des cotisations
- Prévision activités de l'année en cours
- Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours
- Questions diverses

#### **1 Rapport moral et d'activités 2023:**

Le bilan des activités 2023 n'est pas à la hauteur de nos ambitions... on espère que 2024 sera plus dynamique !

- Installation menuiserie avec acquisition d'outillage grâce à des dons (suite de 2022) : défonceuse Festool, ponçeuse lapidaire.
- atelier d'initiation à l'utilisation de la fraiseuse domino Festool
- atelier semis avec participation de La Débrouille
- sortie de résidence d'un groupe musical
- soirée ciné « La ligne de démarcation »
- atelier école alternative

## **2 Rapport financier 2023: voir document en annexe 1**

Solde au 30/12/2023 : 513,01€

## **3 Approbation du rapport moral et du rapport financier 2023**

Le rapport moral et le rapport d'activité sont votés et adoptés à l'unanimité.

## **4 Fixation du montant des cotisations pour l'année 2025**

Cotisation annuelle à compter de la date de l'Assemblée Générale : sans changement (bulletin disponible en fin de document)

- ◆ membres habitants : 10€ minimum, au-delà la somme sera comptée comme un don dans la comptabilité.
- ◆ Membres sympathisants : 5€ minimum, au-delà la somme sera comptée comme un don dans la comptabilité.
- ◆ Membres actifs : 1€ minimum, au-delà la somme sera comptée comme un don dans la comptabilité.

## **5 Prévision des activités pour l'année en cours :**

- association n'est pas déclarée en mairie de Jouhe : à faire  
- forum des associations : jusqu'à présent, Solenvie participait au forum représentée par Picaflores. Picaflores n'existe plus et les associations du Grand Dole peuvent-elles participer au forum de Dole ? Question à poser et pour cette année nous n'y participerons pas.

Liste ouverte à toutes suggestions en accord avec l'objet des statuts de l'association Assolenvie

- ◆ atelier pain (Mathias/Manuel)
- ◆ ateliers bois (Bernard/Jacky)
- ◆ café deuil (Milène)
- ◆ atelier réparation (garage à vélo, électronique/numérique) (Jacky/Emmanuel)
- ◆ soirées ciné-club avec projections de films ou documentaires (Emmanuel)
- ◆ soirées festives : bal folk (Emmanuel)
- ◆ jeux familles/enfants (Emmanuel)
- ◆ atelier astronomie (Manuel en avril ou septembre)
- ◆ spectacle d'impro (Milène)
  
- ◆ portes-ouvertes : on retient le principe d'une journée portes-ouvertes qui nécessitera l'investissement en énergie d'un maximum d'adhérent(e)s !!  
Proposition de date : samedi 7 septembre 14h 19h Les journées portes ouvertes (JPO) de l'Habitat Participatif France se déroulant chaque année en septembre, nous pourrions nous inscrire dans ce cadre.

Suggestions d'activités:



240411 PV AGO ASsolenvie

- 14-16h :jeux de sociétés et plein air en famille ; présentation d'activités réalisées en cours d'année (low-tech...) ; échanges avec les habitants.
- 16-17h goûter à prix libre
- 18h30-19h ; spectacle d'impro

Pour chaque activité, la personne organisatrice devra soumettre en amont un plan de financement équilibré au collège de l'Assolenvie pour validation. L'objectif étant, dans un premier temps, de ne pas faire perdre d'argent à l'association. Une marge d'erreur sera cependant admise dans la mesure où la dépense ne dépasse pas la trésorerie disponible !

## **6 Approbation du rapport financier 2023 et du budget de l'association pour l'exercice en cours**

Le rapport financier et le budget pour l'exercice en cours sont votés et adoptés à l'unanimité.

## **7 Questions et informations diverses :**

- ◆ Adresse de messagerie propre à l'association : [assolenvie@lilo.org](mailto:assolenvie@lilo.org)
- ◆ Proposition d'ouvrir un compte Facebook ou un groupe Whatsapp : rejeté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 12h33

La Présidente de séance

Le Secrétaire de séance

---

Association **ASsolenvie** Bulletin d'adhésion 2024

adhésion n°

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

**adhérent habitant :** 10 € minimum

**adhérent sympathisant :** 5 € minimum

**adhérent actif :** 1 € minimum

Chèque d'un montant de , à l'ordre de : **Association ASsolenvie** 1 rue du Prieuré, 39100 JOUHE

Après avoir lu et bien compris les dispositions contenues dans les statuts et le règlement intérieur de l'association, je m'engage à les respecter.

Date :

Signature